

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

///) SECRET N° 82/574 du 13/7/1982
MIS/DGTR/DP/SAV/
LV/1/11

Portant inscription *au tableau d'avancement de l'année 1979 de certains Administrateurs des SAF (Administration Générale).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

/ I S A S :

.B.

.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25.80 du 13.11.1978 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15.62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/TF du 21.3.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.130.MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.197.FF du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15.62 du 3 2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.198.FF du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires
(/u le décret n° 62.426 du 20.12.1962 fixant le statut Commun des cadres de la catégorie A des SAF.
(/u le décret n° 65.171.FF du 25.3.1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74.470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62.198.FF du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79.154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80.63 du 27.12.1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80.644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81.013 du 23.01.1981 au décret n° 80.644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81.017 du 23.01.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire réunie à Brazzaville le 1er Juin 1982.-

///) SECRETE :

.../...

ARTICLE 1er- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1979 certains Administrateurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Administration Générale) dont les noms suivent :

POUR LE 2^e ECHELON - A 2 ans

Mr - BAMANGA Job Jacob

Mini. Finances

POUR LE 3^e ECHELON - A 2 ans

Mr - DZEMAS Jean Bernard

D.G. TOURISME

ARTICLE 2^e- Le présent décret sera enregistré au JORFC et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZAVILLE, LE 13 Juillet 1982

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIANA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-
Le Ministre des Finances

AMPLIATIONS :

JORFC.	1
DGTFP.DPT.	3
D.B.	2
D.C.F.	2
SGCM/DC.	2
MINI. Finances.	2
D.G. TOURISME.	2
INTERESSES.	2.-

Itihi ssétouba LEMOUNZOU.-